

Editorial

L'équilibrisme de la multifonctionnalité de nos forêts

Le principe de la multifonctionnalité des forêts vaudoises est ancré dans la Politique forestière vaudoise 2040. La garantie de cet équilibre entre les fonctions de production de bois, de protection contre les dangers naturels, de conservation de la biodiversité et d'accueil en forêt est un défi pour le propriétaire de forêts.

La complexité de la tâche est encore accentuée par les effets du changement climatique (crues, sécheresses, bostryches), la pression du gibier, les nombreuses sollicitations et revendications des usagers de la forêt : des promeneurs aux naturalistes en passant par les sportifs divers, les champignonneurs et les professionnelles de la filière bois qui ont aussi leur préférence.

Les propriétaires de forêts et leurs gestionnaires sont au milieu de ces diverses exigences, demandes, pressions et subissent les aléas du climat et leurs conséquences.

Le changement climatique questionne le propriétaire et le gestionnaire sur la composition de ses peuplements forestiers : faut-il laisser faire la nature ou anticiper et remplacer nos espèces d'arbres par d'autres mieux adaptées ? La solution se situe entre les deux options : laisser faire la nature et lui donner un coup de pouce quand elle n'y arrive plus !

La pression du public, toujours plus nombreux en forêt, interroge le propriétaire et le gestionnaire sur sa contribution au bien-être de la population : faut-il laisser les gens faire ce qu'ils souhaitent en forêt ou faut-il être très restrictif ? A nouveau, la solution se situe entre les deux options : autoriser des activités respectant l'écosystème forestier dans son ensemble et les autres usagers.

La gestion multifonctionnelle est donc la recherche d'un équilibre basé sur l'observation de l'évolution de la forêt et la pesée d'intérêts entre les différents usages, exigences et revendications. L'objectif est de satisfaire dans la mesure du possible les demandes actuelles et de préparer la forêt de demain pour garantir - dans la durée - la satisfaction des besoins futurs.

La gestion de cette complexité est le quotidien des propriétaires de forêts et des gestionnaires. Elle mérite une plus grande reconnaissance.

François Godi, chargé d'affaires de la CBOVd

L'accueil en forêt, oui mais... - Conférence publique du 13 novembre 2024

La forêt est très appréciée par la population pour y pratiquer des activités sportives, de loisirs, de détente et de découverte. En vertu de l'art. 699 du code civil, chacun a un libre accès aux forêts. Ce droit est largement utilisé par la population comme le confirme l'enquête WaMos 3 menée par la Confédération (OFEV 2022) : 95% de la population va plus ou



moins fréquemment en forêt. Ces usagers de la forêt, toujours plus nombreux, entraînent une pression croissante sur la faune et la flore.

En collaboration avec le Parc naturel régional Jura vaudois, la CBOVd a organisé le 13 novembre dernier à Chésereux une conférence sur cette thématique. Devant plus de 70 personnes, les différents orateur.trice.s ont présenté leurs points de vue.

Après les mots de bienvenue de Paolo Degiorgi, Directeur du Parc Jura vaudois, et de Dominique Fleury, Municipal de Chésereux, Jean Rosset, Inspecteur cantonal des forêts, présente la politique forestière vaudoise 2040 (PolFor 2040). Cette dernière, élaborée de manière participative incluant des parties prenantes internes et externes à l'administration, est le document stratégique du Conseil d'État et guide l'action de la DGE-Forêt.

Elle s'inscrit dans un contexte marqué par le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, l'augmentation de la population et en conséquence celle des activités de sport et loisirs en forêt, l'intérêt croissant pour l'utilisation du bois pour la construction et l'énergie (l'État souhaite construire ses futurs bâtiments en bois), une augmentation des dégâts aux forêts, une relève en main-d'œuvre insuffisante et une gestion forestière économiquement déficitaire.

La vision 2040 pour les forêts vaudoises est d'offrir à la population vaudoise une ressource durable, des prestations écologiques, ainsi que des espaces de loisirs et de bien-être. Les forêts riches en biodiversité sont le socle de toutes les fonctions et prestations de la forêt et garantes de la santé et de la résilience des écosystèmes forestiers.

PolFor 2040 se décline en huit thématiques sectorielles et quatre thématiques transversales, 29 orientations stratégiques et 58 mesures. La thématique *Sports, loisirs, tourisme et bien-être en forêt* est directement en lien avec l'accueil en forêt. L'interconnexion entre les différents éléments qui compose la forêt étant une réalité, il en va de même pour les thématiques de PolFor 2040. Ainsi, on trouvera également des mesures concernant l'accueil en forêt dans d'autres thématiques, telles que la communication, la formation ou la collaboration. Actuellement, 85% des mesures prévues sont réalisées ou en cours de réalisation selon le calendrier prévisionnel.

(Pour en savoir plus : www.vd.ch/environnement/foret/politique-forestiere-2040)

Laurianne Jeanneret, Conservatrice des forêts DGE-Forêt, débute son exposé en présentant en quelques chiffres la surface potentiellement disponible et l'infrastructure de base existante : l'aire forestière vaudoise soumise au régime forestier couvre une superficie de 124'803 hectares, ce qui représente 39% de la surface totale du canton. 100'011 hectares (31% de la surface du canton) sont occupés par des zones boisées, tandis que le reste est constitué de pâturages et de terrains improductifs. Si le canton de Vaud est le 4^{ème} canton suisse en termes de surface forestière, il n'est que le 13^{ème} en surface forestière par habitant avec moins de 2'000 m²/hab. Le réseau de desserte forestière du canton de Vaud s'étend sur environ 2'700 kilomètres. Le canton compte également environ 3'800 km de chemins pédestres du réseau officiel, comprenant une grande proportion de sentiers forestiers. La DGE-Forêt ne dispose actuellement pas d'un inventaire exhaustif des infrastructures d'accueil situées en forêt.

Les activités pratiquées en forêt sont très diversifiées, de la simple promenade à des courses de drones en forêt, en passant par la cueillette des baies et champignons et les activités sportives. Cela engendre de la concurrence et des problèmes croissants de cohabitation.

Une étude menée en 2014 par l'OFEV a estimé la valeur monétaire des prestations récréatives en forêt à CHF 9.- par personne et par visite. La population vaudoise se rendant 55 fois par année en forêt, cela représente un montant de CHF 500.- par an et par personne. Pour l'ensemble de la population adulte vaudoise, le montant s'élève à environ CHF 400 millions par an, soit une somme énorme par rapport aux budgets forestiers !

Les instruments actuellement disponibles pour réguler les activités en forêt sont les lois forestières fédérales et cantonales, les différentes instructions de conservation pour différentes activités de loisirs et le portail cantonal des manifestations (POCAMA).



Face à une pression croissante sur les finances communales, un risque accru de conflits entre utilisateurs de la forêt dans les zones d'accueil et à une augmentation de la pression sur le milieu naturel et les autres fonctions de la forêt, PolFor 2040 a pour objectif d'obtenir des ressources adaptées à la mise en œuvre de la stratégie cantonale sur l'accueil du public en forêt. Cela se concrétise par la préparation d'un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) visant l'élaboration d'une stratégie cantonale et de concepts régionaux de l'accueil du public en forêt, la

mise en place d'un observatoire cantonal, la rédaction d'un guide des bonnes pratiques et le subventionnement de prestations en faveur de l'accueil. Les moyens supplémentaires qui devraient être obtenus pourraient à terme permettre de soutenir financièrement les propriétaires dans le développement durable de l'accueil en forêt.

Les activités du Parc naturel régional Jura vaudois

Paolo Degiorgi, Directeur du Parc Jura vaudois, présente les activités du Parc, dont 55% du territoire est couvert de forêts. Il rappelle que l'article 699 du Code civil suisse assure

à chacun le libre accès aux forêts et pâturages et à s'approprier baies et champignons. La forêt est donc perçue comme un espace de liberté par la population qui ignore bien souvent qu'il y a un propriétaire.

En matière d'accueil en forêt, le Parc travaille sur les thématiques de la cohabitation, de la canalisation, de la sensibilisation/éducation, et de la protection. Quelques exemples :

- La légalisation de parcours VTT et e-VTT, en grande partie en forêt, est en cours en collaboration avec l'association VTT Jura Vaudois. Bien que le canton de Vaud dispose d'une stratégie de promotion du vélo, cette dernière n'aborde malheureusement pas la question spécifique de la pratique du VTT et e-VTT comme sport en forêt ;
- Le projet sur le caravanning dans le Jura vaudois, mené en collaboration avec les communes, vise à légaliser les infrastructures adéquates et à créer une signalétique commune et afin de réduire les nuisances, notamment en coordonnant les informations avec des plateformes numériques telles que Park4Night ;
- Les animations pédagogiques sur la faune, la flore et les métiers de la forêt et du bois sensibilisent les plus jeunes à la forêt et ses métiers ;
- La participation à la création du « Sentier didactique du bois de résonance » dans le Risoud et au réaménagement du sentier « Les arbres entre visible et invisible » ;
- Le Parc mène diverses actions de conservation de la biodiversité et de préservation des milieux naturels forestiers dans son périmètre ;
- Des Ambassadeurs nature vont à la rencontre des visiteurs. Ils les informent sur les divers aspects de la nature et du paysage et profitent de rappeler les règles de comportement à respecter ;
- En matière de protection, le Parc travaille notamment sur la rédaction d'une fiche réglant les activités estivales dans le site de protection de la faune du Noirmont (district franc fédéral) afin de compléter celle existant pour les activités hivernales.



En conclusion, le Parc est un acteur important pour la sensibilisation de la population aux respects de la nature et de la forêt en particulier.

Regards du propriétaire

André Darmon, syndic de Genolier, souligne que la forêt est un lieu d'accueil pour tous à la condition de respecter certaines règles. La commune est propriétaire de 380 ha de forêts, dont la réserve du Bois de Chênes de 130 ha (38 ha en réserve intégrale et scientifique). Dans ce domaine protégé par un arrêté de classement depuis 1966, le visiteur n'est toléré qu'à pied.

Pour le propriétaire, la forêt doit remplir quatre fonctions : la production de bois - une ressource renouvelable - la protection contre les dangers naturels, la conservation de la

biodiversité et l'accueil. La forêt est en effet un lieu de ressourcement et de détente apprécié par la population qui a un impact reconnu sur la santé (réduction du stress).

Le propriétaire a également une responsabilité en matière de sécurité, notamment des infrastructures d'accueil, et de communication en rappelant les règles de comportement à respecter : tenir les chiens en laisse, prévention contre les incendies, respect de la signalisation des chantiers, éviter de se rendre en forêt lors de tempête, etc.

Le propriétaire est face à de nombreux défis : l'adaptation au changement climatique, la pression forte du gibier mettant en danger le rajeunissement des forêts, la cohabitation entre les usagers de la forêt - l'augmentation des VTT cause un problème de sécurité vis-à-vis des autres usagers, d'où la nécessité de travailler sur des itinéraires adaptés. Il s'agit de trouver un équilibre entre un accueil durable et la préservation de l'écosystème forestier garantissant toutes ses fonctions. Nos actions actuelles sont un engagement pour les prochaines générations.

Regards du gestionnaire

Guy Favre, garde forestier du Groupement forestier Veyron-Léman, est en contact direct avec la population sur le terrain. Depuis la pandémie, la fréquentation des forêts a fortement augmenté. Il est interpellé sur différents sujets : de la fermeture des routes forestières à la nouvelle réglementation de la cueillette des champignons, en passant par les branches laissées en forêt. Il constate aussi des infractions : non-tenue des chiens en laisse, non-respect de la signalisation des chantiers forestiers. Il souligne qu'il n'est pas simple d'intervenir, car il y a peu de respect pour les professionnels qui ne font que leur travail !

Cela nécessite la mise en œuvre de mesures particulières, notamment pour assurer la sécurité des chantiers forestiers. L'intervention de machines imposantes nécessite une organisation plus rigoureuse, la mise en place de la signalisation, de sentinelles et de déviations des sentiers

pédestres qui renchérisse les coûts d'exploitation pour le propriétaire, alors que la vente du bois ne rapporte plus autant qu'avant.

Le VTT et le e-VTT permettent d'aller toujours plus loin pour découvrir autre chose. La création d'un réseau attractif de pistes adapté à différents publics est nécessaire pour les canaliser à l'exemple des sentiers pédestres et des pistes cavalières qui sont bien respectés. L'entretien de ces infrastructures sont à la charge des propriétaires. Une proposition : faire participer volontairement les visiteurs de la forêt à ces coûts à l'exemple de la vignette de ski de fonds !

Guy Favre compte sur nous comme ambassadeurs pour faire passer le message de l'importance du respect de la forêt, du propriétaire, des règles de comportements, de la signalisation des chantiers forestiers et cela même le week-end !



Table ronde

La table ronde animée par Marjorie Born, responsable communication du Parc Jura vaudois, a permis au public de dialoguer avec les intervenants. Ci-après un aperçu des sujets abordés :

- Il est précisé que le propriétaire n'a pas d'obligation d'entretenir ses forêts à l'exception de cas particuliers. Le visiteur se rend donc en forêt à ses risques et périls. Néanmoins, en cas d'accident sur une infrastructure, la responsabilité incombe aux propriétaires de l'infrastructure. Une exception toutefois, les sentiers VaudRando sont assimilés à des infrastructures communales. En cas de construction illicite, telle qu'un tremplin ou un virage relevé pour VTT, le propriétaire a la responsabilité de la faire démonter.
- La sécurité des arbres le long des chemins balisés est parfois complexe. Des arbres identifiés comme dangereux et à abattre ont résisté à un coup de vent, alors que les autres sont tombés.
- Le code civil permet à la population de bénéficier de prestations d'intérêt général de la forêt, mais pas le droit de tout faire. Il est important de transmettre le message que la forêt a un propriétaire.
- Les îlots de sénescence et les réserves forestières sont indiquées par de la peinture bleue sur les arbres limites des périmètres dans l'ouest vaudois. Il y a parfois aussi des panneaux d'informations. Il n'y a pas de limite d'usages dans les réserves forestières à l'exception de l'exploitation du bois. Les manifestations sont possibles sous réserve de la législation applicable en la matière. Le Bois de Chênes ou la zone centrale du Parc naturel du Jorat font l'objet d'un arrêté de classement qui limite les activités.
- La pratique du VTT étant interdite sur les sentiers pédestres, la DGE-Forêt aide les propriétaires à développer des projets selon l'idée « le bon accueil au bon endroit ».
- Les retours du projet pilote « Ambassadeurs nature » sont positifs. Ce projet devrait être étendu à l'hiver (nombreux publics en raquettes), mais les ressources financières manquent.
- Les relations transfrontalières et intercantionales s'établissent progressivement sur la thématique de l'accueil. Les législations étant différentes, les solutions trouvées ne sont toutefois pas toujours transposables.
- La communication est essentielle et un gros challenge pour toutes les parties.

A la suite de la discussion, Pierre-Yves Morel, Président de la CBOVd, Municipal de Montricher et membre du Comité du Parc naturel régional Jura vaudois remercie les intervenants et les nombreuses personnes présentes pour leur participation active et propose de poursuivre les discussions autour du verre de l'amitié.

François Godi, Chargé d'affaires de la CBOVd

Promotion des métiers de la forêt - Le projet LIFT

Le projet LIFT est un programme de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire.

L'organisation, le développement, la mise en place, le financement et le suivi de tout projet local LIFT incombent aux écoles partenaires qui ont décidé de le mettre en place. Dans l'ouest vaudois, les établissements scolaires de Begnins, Coppet, Rolle, Gland, Le Sentier, La Sarraz, Morges, Nyon et Saint-Prex ont adhéré à ce programme.

L'accueil en entreprise est d'un minimum de 3 mois pour 2 à 4 heures (max. 3 heures par jour) par semaine en dehors des heures d'écoles. L'entreprise indemnise l'élève avec un montant de 5 à 8.- CHF/heure.

Les triages et groupements forestiers intéressés à participer à un tel projet peuvent prendre contact avec les établissements scolaires concernés (pour en savoir plus : <https://jugendprojekt-lift.ch/fra-propos/>)

Journées du Bois Suisse 2025

Les vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025, les entreprises de la filière bois ouvriront leurs portes et montreront d'où vient le bois et de quoi le bois est capable. Ces journées feront l'objet d'une communication nationale entre autres par une campagne de relations publiques de grande envergure. Pour en savoir plus et annoncer une contribution : holz-bois-legno.ch/boissuisse2025

Les journées de découverte des métiers de la forêt et du bois organisées par la Plateforme vaudoise du bois, à laquelle la CBOVd participe, seront probablement organisées dans ce cadre en 2025.

Journée internationale des forêts 2025

Suite à l'Année Internationale des Forêts en 2011, l'Organisation des Nations unies a souhaité instaurer une journée mettant les forêts à l'honneur : le 21 mars a donc été proclamé Journée internationale des forêts. Partout dans le monde sont organisés des événements pour protéger, valoriser et célébrer les forêts.

La Journée internationale des forêts est une occasion de célébrer la forêt, l'arbre et le bois, et de sensibiliser à la multifonctionnalité des forêts. Elles rendent de nombreux services, tant pour l'environnement, l'économie ou la société, ce qui en fait une ressource essentielle pour le développement durable.

La Journée internationale des forêts 2025 aura pour thème central *Forêt et nourriture*.

En 2025, l'objectif général des actions est de renseigner le public sur les prestations fournies par nos forêts en relation avec la nourriture. Quelques exemples : récolte de baies et champignons, produits de la chasse, agroforesterie,



vitiforesterie, protection contre l'érosion des terres arables, plantes sauvages comestibles, cuisine en forêt, eau potable (journée de l'eau le 22 mars !), etc.

J'invite donc les triages et groupements forestiers de l'ouest vaudois à participer à la Journée internationale des forêts en organisant des activités pour les écoles et/ou le Grand Public entre le vendredi 21 mars et le samedi 22 mars.

Annoncez-nous vos activités (visites, balades, inaugurations, conférences, expositions, contes, etc.) jusqu'au **15 février 2025** (info@cbovd.ch), la CBOVd se fera un plaisir de vous soutenir et de relayer les informations.

Pour en savoir plus : <https://www.fao.org/international-day-of-forests/fr/>

Nouvelles de la CBOVd

Dates à retenir

Assemblée générale de la CBOVd : mercredi 30 avril 2025 à 18h00 à Genolier.

NatuRando

La 3^{ème} édition du **guide NatuRando 2019** est toujours en vente. Nos points de vente : [Lien points de vente](#)

L'application **NatuRando**, disponible depuis octobre 2021, trouve également son public. Plus de 240 abonnements et environ 65 sentiers ont été vendus. Le sentier N°2 Mas des Grandes Roches est en cours de réaménagement sous le titre « Les arbres entre visible et invisible ». Le nouveau descriptif sera disponible en automne 2025. L'application peut être téléchargée avec le QR-Code ci-contre. L'abonnement pour un accès complet est vendu 18.- CHF. Les sentiers peuvent aussi être achetés individuellement au prix de 2.- CHF.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Depuis un peu plus d'une année, la CBOVd est présente sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre.



Libre Opinion - Ça dérange...

Afin d'enrichir le débat sur la forêt nous avons débuté dans notre précédente édition une nouvelle rubrique sous le titre « Libre Opinion - ça dérange... ». N'hésitez pas à nous transmettre vos textes à info@cbovd.ch. Avant parution les textes seront « validés » par le comité.

Autres informations sur www.cbovd.ch

Belles fêtes de fin d'année